



**Pouvoir Adjudicateur :**

**Centre INRAE Ile de France Jouy-en-Josas – Antony**

Domaine de Vilvert

78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

France

**Unité concernée :**

**UMR 1198 BREED**

BATIMENT 230

Domaine de Vilvert

4 avenue Jean Jaurès

78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

France

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(RC)**

**ACQUISITION DE DEUX EQUIPEMENTS DE VIDEOMICROSCOPIE POUR LE SUIVI EN TEMPS REEL DU  
DEVELOPPEMENT EMBRYONNAIRE BOVIN *IN VITRO***

N° PROCEDURE INRAE- 2025-INRAE-JJ-BREED-1198

**Date et heure limites de réception des plis :**

**21/07/2025 à 16h00.**

## SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
Article 1 - OBJET DE LA PROCEDURE.....	3
Article 2 - TYPE DE CONSULTATION - FORME DU MARCHÉ - MAXIMUM .....	4
Article 3- CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	4
3.1 Décomposition en lots.....	4
3.2 Décomposition en tranches.....	4
3.3 Options.....	4
3.4 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) .....	4
3.5 Variantes.....	4
Article 4- DURÉE DU MARCHÉ – DELAIS D’EXECUTION .....	4
4.1 – Durée du marché.....	4
4.2 – Délai d’exécution.....	5
Article 5- DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES .....	5
Article 6- PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS .....	5
6.1 Modalités de présentation des candidatures et des offres .....	5
6.2 Transmission et réception des offres .....	8
6.2.1 <i>Transmission électronique dématérialisée obligatoire</i> .....	8
6.2.2 <i>Copie de sauvegarde - non obligatoire</i> .....	9
Article 7- APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES.....	10
7.1 Candidatures .....	10
7.2 Offres.....	10
Article 8- NÉGOCIATION.....	12
Article 9- MODE DE REGLEMENT .....	12
Article 10- MODALITÉS D’ATTRIBUTION, DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ.....	12
10.1 Modalités d’attribution.....	12
10.2 Signature .....	13
10.3 Notification.....	13
Article 11- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	13
Article 12- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	13
ANNEXE RC- CHECK-LIST DES DOCUMENTS A PRODUIRE AU TIRE DE LA CANDIDATURE ET DES OFFRES ....	14

Administration contractante :

Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)  
Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

Centre

INRAE Ile de France Jouy-en-Josas – Antony  
Domaine de Vilvert  
78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

Unité

UMR 1198 BREED  
DOMAINE DE VILVERT BATIMENT 230 - 4 AVENUE JEAN JAURES  
78 352 JOUY EN JOSAS CEDEX  
FRANCE

## PRÉAMBULE

Le marché est conclu au terme d'une procédure formalisée. Il ne fera l'objet d'une signature par le soumissionnaire ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

### Article 1 - OBJET DE LA PROCEDURE

La présente consultation concerne l'achat de **deux équipements identiques et indépendants de culture individuelle d'embryons** intégrant chacun un incubateur à atmosphère contrôlée (température, gaz CO<sub>2</sub>, O<sub>2</sub> et N<sub>2</sub>) couplé à une capacité d'imagerie automatisée permettant de suivre **en temps réel le développement d'embryons bovins produits *in vitro* (système de vidéomicroscopie)**.

Elle comprend l'achat de deux incubateurs équipés chacun d'un système de vidéomicroscopie pour la culture d'embryons de ruminants produits *in vitro*, incluant :

- la livraison et l'installation des équipements *in situ* au sein de deux ateliers FIV
- le logiciel d'acquisition et d'exploitation (visionnage et/ou annotation) dédié.  
**(L'ensemble, connecté et permettant un accès à distance des données générées).**
- la formation des utilisateurs au maniement des appareils et du logiciel d'exploitation.
- la garantie contractuelle et l'accès au service après-vente
- Le contrat de maintenance préventive annuelle intégré à l'achat de l'équipement, pour la première année.

L'ensemble de ces prestations sera chiffré dans l'AE-CCP et fera l'objet d'un coût global et forfaitaire.

Le détail des coûts sera indiqué dans l'offre financière du prestataire y compris pour chaque PSE facultative proposée.

Les spécifications techniques attendues sont détaillées dans le cahier des charges techniques joint en annexe de l'AE-CCP.

Code CPV 33152000-0 / 38510000-3.

## Article 2 - TYPE DE CONSULTATION - FORME DU MARCHE - MAXIMUM

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles [L2124-2](#) et [R2161-2 à R2161-5](#) du code de la commande publique.

## Article 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1 Décomposition en lots

Les prestations sont dévolues en lot unique au sens de l'article [L2113-10](#) du code de la commande publique.

### 3.2 Décomposition en tranches

Sans objet.

### 3.3 Options

Sans objet.

### 3.4 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Les PSE facultatives sont les suivantes :

PSE 1 : 1 année supplémentaire de maintenance préventive  
PSE 2 : 2 années supplémentaires de maintenance préventive  
PSE 3 : 3 années supplémentaires de maintenance préventive

Le niveau de maintenance proposé sera identique à celui de la 1<sup>ère</sup> année intégré à l'achat de l'équipement et indiquera les informations suivantes :

- les opérations incluses (points contrôlés, valeurs mesurées, pièces changées ....);
- la durée de mobilisation de l'équipement ;
- les modalités et le contenu de restitution des opérations et mesures effectuées.

L'intégralité des coûts (main d'œuvre, matériel, frais de déplacement, ...) sera indiqué pour chacune des 3 années supplémentaires et sera réputé ferme à l'issue de ce marché

### 3.5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter une offre entièrement conforme au Dossier de Consultation.

## Article 4 - DURÉE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION

### 4.1 - Durée du marché

La durée du marché débute à sa date de notification et prend fin à l'issue de la période de garantie et/ou de maintenance prévue dans le marché.

## 4.2 – Délai d'exécution

Le délai de livraison est celui indiqué par le candidat dans son offre mais idéalement ne doit pas dépasser 8 semaines à compter de la date de réception du bon de commande par le titulaire.

## Article 5 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des plis mentionnée en page de garde du présent règlement.

## Article 6 - PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

### 6.1 Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les candidats sont tenus de présenter leurs candidatures et leurs offres, rédigées en langue française, par voie électronique, avec ou sans le formulaire **DUME**.

Pour les candidats qui disposent d'un numéro SIRET, le profil acheteur propose deux moyens pour candidater :

- le premier, est la réponse par le Document Unique de Marché Européen (**DUME - cas n° 1**).
- le second, par voie électronique sans expérimenter le **DUME (cas n° 2)**.

Les candidats doivent fournir les documents de candidature demandés au présent article du règlement de la consultation qui n'auraient pas été complétés dans le **DUME**. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir qu'un candidat dispose de la capacité juridique et financière ainsi que des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché à attribuer.

### Cas n° 1 : Présentation des candidatures et des offres avec le formulaire DUME

#### Formulaire de candidature DUME à compléter :

Le **DUME** est un document auto-déclaratif qui se traduit par une déclaration sur l'honneur d'un opérateur économique, sur son aptitude et ses capacités pour participer à une procédure de marché public.

Afin de renseigner votre **DUME**, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur et de choisir le **DUME** comme modalité de réponse pour la candidature.

#### Contenu du dossier de réponse électronique avec le formulaire de candidature DUME :

En plus de compléter le formulaire **DUME**, le soumissionnaire devra transmettre les informations et documents de la candidature ci-dessous non récupérés auprès d'autres administrations devant être joints lors du dépôt de la candidature.

## Cas n°2 : Présentation des candidatures et des offres par voie électronique sans utiliser le dispositif DUME

Le pli contiendra les documents suivants :

### Pour la partie « Candidature »

1. Une lettre de candidature accompagnée de documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (produire une délégation de pouvoir et, le cas échéant, les habilitations du mandataire pour représenter les opérateurs économiques dans le cadre d'un groupement).
2. La déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'entre dans aucune des interdictions de l'article [R2143-3](#) du code de la commande publique (voir modèle dans le dossier de consultation).
3. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
4. Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
5. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
6. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
7. Sous-traitance :
  - Si le candidat s'appuie sur les capacités d'un ou plusieurs sous-traitants, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Le candidat doit également remettre une déclaration du ou des sous-traitants indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner. Le cas échéant, le candidat est invité à prouver qu'il disposera des capacités du ou des sous-traitants lors de l'exécution du marché en retournant, pour celui ou ceux auxquels il ferait appel s'il était attributaire, le document joint à titre d'exemple au dossier de consultation.
  - Si la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournira par ailleurs à l'acheteur une déclaration visée à l'article [R2193-1](#) du code de la commande publique et une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner. Le cas échéant, le candidat est invité à déclarer un sous-traitant en retournant, pour celui ou ceux auxquels il fera appel s'il devient attributaire, le document joint à titre d'exemple au dossier de consultation. Conformément à l'article [R2193-2](#) du code de la commande publique, la notification du marché emportera acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Les pièces n°2 à n°7 sont à produire pour chaque cotraitant, sous peine de rejet de la candidature complète. Elles sont à produire aussi pour chaque entreprise sous-traitante dont le candidat demande la prise en compte des capacités et justifie disposer pour l'exécution du marché.

Les pièces n°1 et n°2 peuvent être établies sur le formulaire **DUME** ou **DC1**.

Les pièces n°3 à n°6 peuvent être récapitulées sur le formulaire **DUME** ou **DC2**.

DC1 et DC2 sont des documents facultatifs (modèles joints au dossier de consultation ou disponibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

**Remarque :**

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc.

**Important :**

*Pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.*

*Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance déclarée au moment de l'offre, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.*

## Pour la partie « Offre »

8. **L'acte d'engagement** (cadre joint dans le dossier de consultation) dûment **complété et ses annexes financières** (devis détaillés du prestataire faisant apparaître le coût unitaire de chaque prestation pour l'offre de base y compris un devis pour chacune des PSE facultatives proposées) ;
9. **Le cadre de réponse technique** (cadre joint dans le dossier de consultation) **dûment complété** ;
10. **Le délai de livraison des équipements** ;
11. **Le contrat de maintenance préventive annuelle** intégré à l'achat de l'équipement, pour la première année. (Les trois années suivantes font l'objet d'une PSE) ;
12. **La garantie contractuelle et l'accès à un service après-vente** facilement joignable (panne, assistance à l'utilisation de l'appareil...), dont les coordonnées complètes, le type d'intervention et leur tarification devront être précisés dans la réponse à ce marché.

ainsi que tous documents permettant d'apprécier l'offre du soumissionnaire au regard des critères 2 à 4 décrits à l'article « 7.2 - Offres » du présent règlement de la consultation.

13. Un relevé d'identité bancaire (**IBAN-BIC**).

## **6.2 Transmission et réception des offres**

En application des articles [R2132-7](#) et [R2132-13](#) du code de la commande publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

### **Recommandations :**

Du fait de l'utilisation du profil d'acheteur pour leurs démarches, il est recommandé aux candidats de :

- S'assurer du bon fonctionnement de leur environnement informatique.
- Vérifier l'adresse mail de leur compte utilisateur. Celle-ci doit être active et consultable, à tout moment, par les responsables de l'entreprise en charge de la consultation.
- Vérifier que les alertes du profil d'acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

Le temps de chargement et d'envoi des documents peut prendre quelques dizaines de minutes lors de certains transferts en raison notamment du poids des fichiers, du matériel informatique utilisé, de la qualité du débit interne ou encore du trafic sur la plateforme. Les candidats sont donc invités à prendre en considération ces délais lors de leurs démarches.

### **6.2.1 Transmission électronique dématérialisée obligatoire**

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

**En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.**

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

**Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents.**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

**Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.**

### **6.2.2 Copie de sauvegarde - non obligatoire**

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde.

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés à l'article [6.1](#), du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**Appel d'Offres Ouvert**  
**ACHAT DE DEUX EQUIPEMENTS DE VIDEOMICROSCOPIE POUR LE SUIVI EN TEMPS REEL DU**  
**DEVELOPPEMENT EMBRYONNAIRE BOVIN *IN VITRO***  
**COPIE DE SAUVEGARDE - « NE PAS OUVRIR »**  
**(NOM DE L'ENTREPRISE)**

Elle sera adressée à :

**INRAE – CENTRE DE JOUY-EN-JOSAS - ANTONY**  
*Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (SDAR)*  
SAMIHF – Bâtiment 156  
Domaine de Vilvert  
78352 Jouy-en-Josas cedex

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

## **Article 7 - APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **7.1 Candidatures**

Les candidats seront jugés sur leurs :

- 1 - Capacités économiques et financières (chiffres d'affaires)
- 2 - Capacités techniques et professionnelles (moyens humains, techniques, références et/ou tous documents justifiant de la capacité du candidat à réaliser les prestations)

### **7.2 Offres**

Le classement des offres (après élimination des offres inappropriées, irrégulières et inacceptables et rejet des offres anormalement basses) et l'attribution du marché seront fondés sur les critères pondérés suivants (articles L2152-7, R2152-6 à R2152-12 du code de la commande publique) :

- **Critère 1 : Performance technique - 60 %**
  - o S/C1 : acquisition des données 40%
  - o S/C2 : caractéristiques de culture 30%
  - o S/C3 : accès aux données 20%
  - o S/C4 : approvisionnement en gaz 10%
- **Critère 2 : Prix – 20 %**
- **Critère 3 : Qualité du SAV -20%**
  - o S/C1 : réactivité de dépannage 45%
  - o S/C2 : périmètre de la maintenance préventive 35%
  - o S/C3 : périmètre de la garantie 20%



#### **Méthode d'analyse des offres :**

**Une note globale** sur 4 points sera attribuée aux soumissionnaires ayant présenté une offre régulière, acceptable et n'étant pas anormalement basse.

Cette note globale correspondra à la somme des notes pondérées attribuées aux critères « Performance technique », « Qualité du service après-vente », « Développement durable » et « Prix ».

**La note « Performance technique »** correspondra à une note sur 4 pondérée. Elle représentera 60 % de la note globale après réévaluation dans les conditions décrites ci-dessous.

**La note « Qualité du SAV »** correspondra à une note sur 4 pondérée. Elle représentera 20% de la note globale et, pour la note « Développement durable », correspondra à la somme des notes pondérées des sous-critères également notés sur 4 après réévaluation dans les conditions décrites ci-dessous.

Les notes seront attribuées selon le barème suivant :

**4 : Niveau de satisfaction « Excellent »** : l'information fournie pour le critère répond parfaitement à la demande. Elle est présente de manière claire, précise et offre plusieurs avantages particuliers ou un avantage prépondérant.

**3 : Niveau de satisfaction « Bon »** : l'information fournie pour le critère répond correctement à la demande. Elle est présente au moins un (ou des) avantage particulier significatif.

**2 : Niveau de satisfaction « Passable »** : l'information fournie pour le critère répond a minima à la demande, sans présenter d'avantage particulier suffisant.

**1 : Niveau de satisfaction « Insuffisant »** : L'information fournie pour le critère est insuffisante, trop lacunaire et/ou se limite à la fourniture de brochures commerciales sans apporter une réponse claire et suffisamment précise à la demande. L'information fournie traduit un sous-dimensionnement manifeste de la réponse par rapport au besoin.

Afin de donner tout leur poids aux critères « Performance technique », « Qualité du SAV » la note de 4 sera finalement attribuée à l'offre ayant obtenu la meilleure note. Cette réévaluation de la meilleure offre permettra de calculer un coefficient de raccordement (Cr) pour chacun de ces critères selon la formule suivante :

**Cr= 4 / meilleure note attribuée sur les critères « Performance technique », « Qualité du SAV »**

Toutes les notes « Performance technique », « Qualité du SAV », « des offres concurrentes seront réévaluées dans les mêmes proportions, par application des coefficients de raccordement ainsi obtenus.

**La note minimale de 2/4 est exigée sur les critères « Performance technique »** avant application des coefficients de raccordement, en dessous de laquelle l'offre est éliminée, car ne présentant pas de chance réelle et sérieuse de répondre qualitativement au besoin exprimé et d'être jugée « économiquement la plus avantageuse ». Toute note inférieure est automatiquement éliminatoire.

**La note « Prix »** correspondra à une note sur 4 pondérée. Elle représentera 20 % de la note globale.

La formule de calcul de la note « Prix » (P) sera la suivante :

$$P = 4 \times \frac{(1 + \text{montant de l'offre la moins-disante})}{(1 + \text{montant de l'offre analysée})}$$

La note finale (Note totale (Nt)) sera calculée par application de la formule suivante aux notes pondérées :

**Nt = Note critère « Performance technique » x coeff. raccordement + « Qualité du SAV » x coeff. raccordement + x coeff. raccordement + note critère « Prix ».**

Conformément à l'article R .2152-2 du code précité, en cas d'offres irrégulières, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

## Article 8 - NÉGOCIATION

Sans objet

## Article 9 - MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

## Article 10 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION, DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

### 10.1 Modalités d'attribution

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique. Les modalités de transmission seront indiquées dans le courrier de demande de transmission des documents. A défaut de production de ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché ne pourra lui être attribué. Les documents seront les suivants :

### **Mandataires, cotraitants et sous-traitants :**

- **Attestation de régularité fiscale** au regard de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ([article 1 de l'arrêté du 22 mars 2019](#))
- **Attestation de vigilance** valant également certificat sur l'emploi handicapé ([article 2 I de l'arrêté du 22 mars 2019](#) ; [article L. 243-15 du code de la sécurité sociale](#) ; [article D. 8222-5 du code du travail](#) ; [article D. 8222-7 du code du travail](#))
- **Liste nominative des travailleurs étrangers** avec la date d'embauche, la nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ([article R. 2143-8 du code de la commande](#)

[publique](#) ; [article L. 8254-1 du code du travail](#) ; [article D. 8254-1 du code du travail](#) ; [article D. 8254-2 du code du travail](#) ; [article D. 8254-4 du code du travail](#))

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

## 10.2 Signature

L'acte d'engagement rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire.

## 10.3 Notification

La notification du marché consiste en la transmission par la voie dématérialisée via le profil d'acheteur d'INRAE d'une copie du marché signé par la personne habilitée. La notification pourra être électronique.

### Article 11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier au moins 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via le sas d'échange sur le profil d'acheteur. Les candidats recevront la réponse via ce service (cf. clause service d'horodatage des échanges).

### Article 12 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent règlement de la consultation (RC) et les documents suivants :

- 01 Formulaire DC1
- 02 Formulaire DC2
- 03 Le cadre de déclaration sur l'honneur
- 04 Le cadre de sous-traitance modèle
- 05 Un cadre d'acte d'engagement (AECCP)
- 06 Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- 07 Le cadre de réponse technique (CRT)
- 08 Un cadre de PV de mise en ordre de marche
- 09 Un cadre de PV relatif aux opérations de vérification d'aptitude (VA)
- 10 Un cadre de PV relatif aux opérations de vérification de service régulier (VSR).

## ANNEXE RC - CHECK-LIST DES DOCUMENTS A PRODUIRE AU TIRE DE LA CANDIDATURE ET DES OFFRES

PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE	
1 - Une lettre de candidature accompagnée de documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (produire une délégation de pouvoir et, le cas échéant, les habilitations du mandataire pour représenter les opérateurs économiques dans le cadre d'un groupement) ou DC1	<input type="checkbox"/>
2 - La déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'entre dans aucune des interdictions de l'article <a href="#">R2143-3</a> du code de la commande publique (voir modèle dans le dossier de consultation).	<input type="checkbox"/>
3 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ou DC2	<input type="checkbox"/>
4 - Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	<input type="checkbox"/>
5 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.	<input type="checkbox"/>
6 - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.	<input type="checkbox"/>
7 - Sous-traitance le cas échéant	<input type="checkbox"/>
PIECES RELATIVES A L'OFFRE	
Acte d'engagement (AE) complété	<input type="checkbox"/>
Offre financière détaillée du candidat	<input type="checkbox"/>
Cadre de réponse technique complété	<input type="checkbox"/>
R.I.B ( <b>IBAN-BIC</b> ).	<input type="checkbox"/>